

# Rapport annuel 2004-2005

Juin 2005



**AGENCE**  
DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES  
**DES APPALACHES**

Téléphone (418) 625-2100  
Télécopieur (418) 625-2600

[amvap@sogetel.net](mailto:amvap@sogetel.net)  
[www.amvap.ca](http://www.amvap.ca)

201, rue Claude-Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

## *La raison d'être de l'Agence des Appalaches*

*L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, comme les seize autres agences régionales d'ailleurs, est le résultat d'une concertation des partenaires ayant participé au sommet sur la forêt privée au printemps 1995. Ayant débuté ses activités le 27 septembre 1996, l'Agence des Appalaches a déjà neuf ans d'existence. Rappelons que le but premier de la mise en place d'une agence de protection et de mise en valeur est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elle dessert, en l'occurrence pour la région des Appalaches les cinq MRC suivantes: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Les Etchemins et Ville de Lévis. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les producteurs forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.*

### TABLE DES MATIÈRES

2	<b>ORDRE DU JOUR DE LA 9<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b>	2
3	<b>PROCÉDURES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b>	3
4	<b>AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b>	4
5	<b>PROCÈS VERBAL DE LA 8<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE</b>	5
13	<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	13
14	<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	14
15	<b>FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE</b>	15
17	<b>MEMBRES DE L'AGENCE EN 2004-2005</b>	17
19	<b>RAPPORT FINANCIER 2004-2005</b>	19
21	<b>RAPPORT DES ACTIVITÉS</b>	21
29	<b>RAPPORT DE VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE</b>	29
41	<b>CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS EN 2004-2005</b>	41
42	<b>STATISTIQUES DU PROGRAMME</b>	42
47	<b>GRILLE DES TAUX</b>	47
49	<b>LISTE DES INDUSTRIELS AYANT CONTRIBUÉ</b>	49
51	<b>SUIVI DU PPMV</b>	51
55	<b>ENJEUX DE 2005-2006</b>	55

# générale annuelle *Assemblée*

---

## NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le vendredi, 17 juin 2005  
- 9h00 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Étchemin  
187, 3e Avenue  
Lac-Étchemin

Inscription des membres (une pause-santé sera servie), 8h45

- 1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président, 9h00
- 2- Procédures d'assemblée
- 3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du procès verbal de la huitième assemblée générale annuelle
- 6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2005
- 7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année
- 8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités 2004-2005
- 9- Varia  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- 10- Levée de l'assemblée

# de l'Assemblée générale annuelle *Procédures*

---

## **PRÉCISION**

Nonobstant les procédures énoncées ci-après, toutes interprétations qui en découleraient ne sauraient en aucun cas se substituer aux articles du règlement intérieur de l'Agence qui prévalent en tout temps.

## **PROCÉDURES**

1. Le président de l'Agence préside l'assemblée générale des membres et le directeur est d'office secrétaire d'assemblée; en cas d'absence du président et/ou du directeur, l'assemblée procède à la nomination ou à l'élection d'un ou des remplaçants parmi les participants.
2. Seuls les représentants dûment désignés par les différentes catégories de membres ont droit de vote à l'assemblée générale ; chaque représentant bénéficie d'un seul vote, peu importe le nombre de représentants de sa catégorie.
3. Les résolutions sont adoptées sur propositions dûment appuyées ; le dénombrement des voix n'est effectué que si le vote semble également partagé ou qu'un représentant délégué en demande expressément le décompte.
4. Tous les participants à l'assemblée ont droit de parole ; une seule intervention est permise par personne par sujet traité et sa durée ne doit pas excéder dix (10) minutes.
5. Le président contrôle les interventions et a le pouvoir d'interdire le droit de parole à toutes personnes qui ne respecteraient pas les présentes procédures.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# de convocation *Avis*

---

Lac-Etchemin, le 20 mai 2005

## AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'attention des membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur  
des forêts privées des Appalaches

Les partenaires au sein de l'Agence sont regroupés en trois catégories de membres réguliers : le monde municipal, composé de la Ville de Lévis et de quatre municipalités régionales de comté ainsi que leurs municipalités; les représentants des producteurs forestiers soit, les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois ou des propriétaires forestiers et finalement, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois.

Vous faites partie de la liste officielle des membres réguliers et membres associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

En l'occurrence, vous êtes cordialement invités à participer à la neuvième assemblée générale des membres de l'Agence des Appalaches qui se tiendra **le vendredi, 17 juin 2005**, au **Manoir du Lac-Etchemin**, 187, 3<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin, à compter de **9 h 00**. L'assemblée générale est l'occasion de procéder, entre autres, à l'examen et à l'approbation du rapport annuel des activités, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et à la nomination du vérificateur.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que le procès verbal de la huitième assemblée générale annuelle de l'Agence.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Gilles Bérubé, Président

p.j.



de la 8<sup>e</sup> assemblée générale annuelle  
*Procès verbal*

---

HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Le 18 juin 2004  
- 9 h 30 -

ENDROIT: Le Manoir du Lac-Échemin,  
187, 3<sup>e</sup> Avenue,  
Lac-Échemin

---

**PRÉSENCES :**

- M. Gilles Bérubé (Industries Maibec inc.), président
- M. Jacques Bélanger (MRC de L'Islet)
- M. Marcel Poulin (MRC des Etchemins)
- M. Fernand Labbé (MRC de Bellechasse)
- M. Rosario Bossé (MRC de Montmagny)
- M. Clément Vaillancourt (Ville de St-Pamphile)
- M. Jean-Guy Breton (Municipalité de Lac-Échemin)
- M. Patrick Laflamme (Municipalité de St-Léon-de-Standon)
- M. Hervé Guillemette (Municipalité de St-Léon-de-Standon)
- Mme Annie Venables (Municipalité de St-Prosper)
- M. Émile Tanguay (Gr. forestiers de Montmagny et L'Islet)
- M. Albert Dumas (Gr. forestier de Montmagny)
- M. André Lemelin (Gr. forestier de Montmagny)
- M. Raynald Cloutier (Gr. forestier de L'Islet)
- M. Raynald Pouliot (Gr. forestier de Bellechasse)
- M. Gaston Samson (Gr. forestier de Dorchester)
- M. André Lantagne (Syndicat des prod. de bois de la Beauce)
- M. Eddy Morin (Syndicat des prod. de bois de la Côte-du-Sud)
- M. Dave Chouinard (Matériaux Blanchet inc.)
- M. Léandre Rouleau (Bois Daaquam inc.)
- Mme Claude Dufour (Bois Daaquam inc.)
- M. Denis Bélanger (Produits Forestiers D.G. ltée)
- M. Denis Ouellet (MRNFP)
- M. André Poulin (La Voix du Sud)
- M. Martin Loiselle, directeur de l'Agence des Appalaches
- Mme Barbara Pouliot, responsable technique de l'Agence des Appalaches

### **1- Ouverture de l'assemblée générale annuelle par le président**

Le président, monsieur Gilles Bérubé, a souhaité la bienvenue aux participants à cette huitième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence.

### **2- Procédures d'assemblée**

Le directeur a fait la lecture des procédures d'assemblée. Le président mentionne qu'il peut s'y référer s'il le juge pertinent lors de la présente assemblée.

AG0406-01

### **3- Nomination des représentants des membres, des administrateurs et des substituts**

CONSIDÉRANT QUE, pour la tenue de la présente assemblée, ce sont les représentants des membres de l'Agence qui doivent se prononcer sur les sujets à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter à l'assemblée générale et au conseil d'administration en tant qu'administrateur et substitut de ce dernier ,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, appuyé par monsieur André Lantagne,

et RÉSOLU QUE les personnes physiques inscrites au tableau ci-joint soient nommées représentants pour la présente assemblée générale et administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TABLEAU DES REPRÉSENTANTS, DES ADMINISTRATEURS ET DES SUBSTITUTS  
DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE MEMBRES  
DE L'AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

2004-2005

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE	ORGANISME	REPRÉSENTANT POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Le monde municipal		MRC des Etchemins	M. Marcel Poulin	M. Marcel Poulin (M. Gérard Bélanger)	
		MRC de L'Islet	M. Jacques Bélanger	M. Jacques Bélanger	
		MRC de Montmagny	M. Rosario Bossé	M. Rosario Bossé (M. Gilles Couture)	
		MRC de Bellechasse	M. Fernand Labbé	M. Fernand Labbé	
		Ville de Lévis	M. Jean Garon	M. Jean Garon	
		MRC	M. Daniel Racine	M. Daniel Racine	
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	O.G.C.	Gr. for. de L'Islet	M. Raynald Cloutier	M. Émile Tanguay (M. Julien Pelletier) M. Raynald Pouliot (M. Rémi Lantagne) M. Gaston Samson	
		Gr. for. de Montmagny	M. Albert Dumas		
		Gr. for. de Bellechasse-Lévis	M. Raynald Pouliot		
		Gr. for. de Dorchester	M. Gaston Samson		
	Syndicat des producteurs de bois	Synd. prod. bois Côte-du-Sud L'Islet	M. Eddy Morin	M. Eddy Morin (M. Herman Lavoie) M. Martin J. Côté	
		Synd. prod. bois Côte-du-Sud Montmagny	M. Herman Lavoie (M. Jean-Roch Fradette) M. Martin J. Côté		
		Synd. prod. bois de la région de Québec	M. André Lantagne (M. Robert Paquet)		M. André Lantagne (M. Simon Giguère)
		Synd. prod. bois de la Beauce			
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois		Industries Maibec inc.	M. Gilles Bérubé	M. Gilles Bérubé	
		Matériaux Blanchet inc.	M. Dave Chouinard	M. Dave Chouinard	
		Bois Daaquam inc.	M. Léandre Rouleau (Mme Claude Dufour)	M. Léandre Rouleau	
		Boiscarvin inc.	M. Berthier Boulianne		
		Les Lattes N.G. inc.	M. Réjean Proulx		
Représentant du ministre		MRNFP/ Beauce	M. Denis Ouellet	M. Denis Ouellet	
		MRNFP/ L'Islet	M. Richard Bilodeau	M. Richard Bilodeau	

RAPPORT ANNUEL 2004-2005



AG0406-02

#### 4- Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel Poulin, appuyé par monsieur Fernand Labbé,

et RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale du 18 juin 2004 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5- Adoption du procès verbal de la septième assemblée générale annuelle

AG0406-03

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du procès verbal de la septième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 19 juin 2003,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Pouliot, appuyé par monsieur Rosario Bossé,

et RÉSOLU QUE le procès verbal de la septième assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 19 juin 2003 soit adopté avec la modification suivante :

Monsieur Raynald Cloutier était présent et non monsieur Bertrand Cloutier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AG0406-04

**6- Présentation et adoption des états financiers clos au 31 mars 2004**

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par le vérificateur comptable pour l'exercice financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaston Samson, appuyé par monsieur Jacques Bélanger,

et RÉSOLU d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7- Nomination du vérificateur comptable pour la prochaine année**

AG0406-05

CONSIDÉRANT QUE la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC et que les membres de l'Agence sont satisfaits des résultats, de la qualité du travail et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Labbé, appuyé par monsieur Rosario Bossé,

et RÉSOLU d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2005 et qu'il ne vienne pas les présenter à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence des Appalaches pour une somme d'environ 1 200 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

**8- Présentation et adoption du rapport annuel des activités  
2003-2004**

AG0406-06

CONSIDÉRANT QUE les participants ont tous pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2003-2004 et que le directeur en a fait la présentation en précisant les points suivants et en répondant aux questions des membres :

1. Le comité de communication s'est rencontré une fois pour effectuer le plan de communication de l'Agence.
2. Le comité des plaintes ne s'est pas rencontré cette année.
3. Un représentant des groupements forestiers a demandé pourquoi un surplus de plus de 100 000 \$ est observé au budget, contrairement à la résolution de l'année passée qui demandait de restreindre le surplus à 100 000 \$. Le directeur précise que ce surplus représente des comptes à recevoir du fédéral pour le projet du peuplier hybride et qu'il ne reste en effet que 14 000 \$ dans le compte de l'Agence après avoir redistribué des surplus aux conseillers, ce qui est très peu pour les comptes courants. Un représentant du monde municipal ajoute que 134 000 \$ de fonds de roulement est bien minime pour un budget de 3 000 000 \$.
4. Le directeur dit que la contribution de l'industrie s'est maintenue cette année pour l'Agence des Appalaches, contrairement aux autres agences qui ont observé une baisse de 15 %.
5. Il y a plus de gens qui ont pris des cours avec le programme de transfert de connaissances cette année, avec un moins grand nombre de cours dispensés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Morin, appuyé par monsieur Léandre Rouleau.

et RÉSOLU QUE le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2003-2004 soit adopté et transmis au ministère des Ressources naturelles, de la faune et des Parcs du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9- Varia**

Aucun point n'a été amené au varia.

AG0406-07

**10- Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rosario Bossé, appuyé par monsieur Dave Chouinard,

et RÉSOLU de lever l'assemblée à 10h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



M. Gilles Bérubé  
Président



M. Martin Loïselle, ing. f.  
Directeur





# du président *Message*

---

*La forêt, une richesse collective.*

*Pour une troisième année, il me fait plaisir de vous rencontrer aujourd'hui pour vous parler de notre Agence dont le but principal est l'aménagement de la forêt privée sur le territoire couvrant les MRC de Bellechasse, Les Etchemins, L'Islet, Montmagny et la Ville de Lévis.*

*Malgré un début d'année passablement difficile au niveau financier, la part du ministère étant réduite de 13 %, nous avons dû revoir en entier nos dépenses pour l'année afin de diminuer l'impact sur les travaux à réaliser. Merci ici à toute notre équipe et à tous nos conseillers forestiers d'avoir maximisé les efforts afin de faire le plus de travaux possibles avec moins de ressources financières. Tous ensemble, nous y sommes parvenu.*

*La contribution de l'industrie s'est avérée supérieure à la prévision budgétaire faite en début d'année. Ceci a donc eu pour effet d'amoinrir les impacts dus à la baisse des investissements du gouvernement en aménagement des forêts privées.*

*Il est malheureux de constater que dans une région aussi productive que la nôtre, nous manquons de ressources financières pour aménager nos forêts, d'autant plus qu'il y a plusieurs usines de transformation bien établies dont la forêt privée est une source d'approvisionnement indispensable pour leur survie.*

*L'enjeux principal pour la prochaine année sera de travailler à assurer le financement adéquat à long terme de l'aménagement des forêts privées pour notre région.*

*Au niveau du mouvement de personnel, notre responsable technique, madame Barbara Pouliot, a quitté l'Agence l'automne dernier. Nous avons donc dû afficher ce poste à l'Ordre des ingénieurs forestiers et suite à une recommandation du comité de sélection, nous avons engagé monsieur Jean-Pierre Faucher pour ce poste.*

*En terminant, merci à vous tous chers partenaires qui par vos présences et vos idées m'avez beaucoup aidé dans l'accomplissement de la tâche que vous m'avez confiée en me renommant président de l'Agence en juin dernier. Merci à tout le personnel qui par ses actions quotidiennes accomplit un travail très important. Un merci spécial à notre directeur général qui sait très bien préparer les rencontres et alimenter nos discussions.*



Gilles Bérubé  
Président

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# du conseil d'administration

# *Composition*

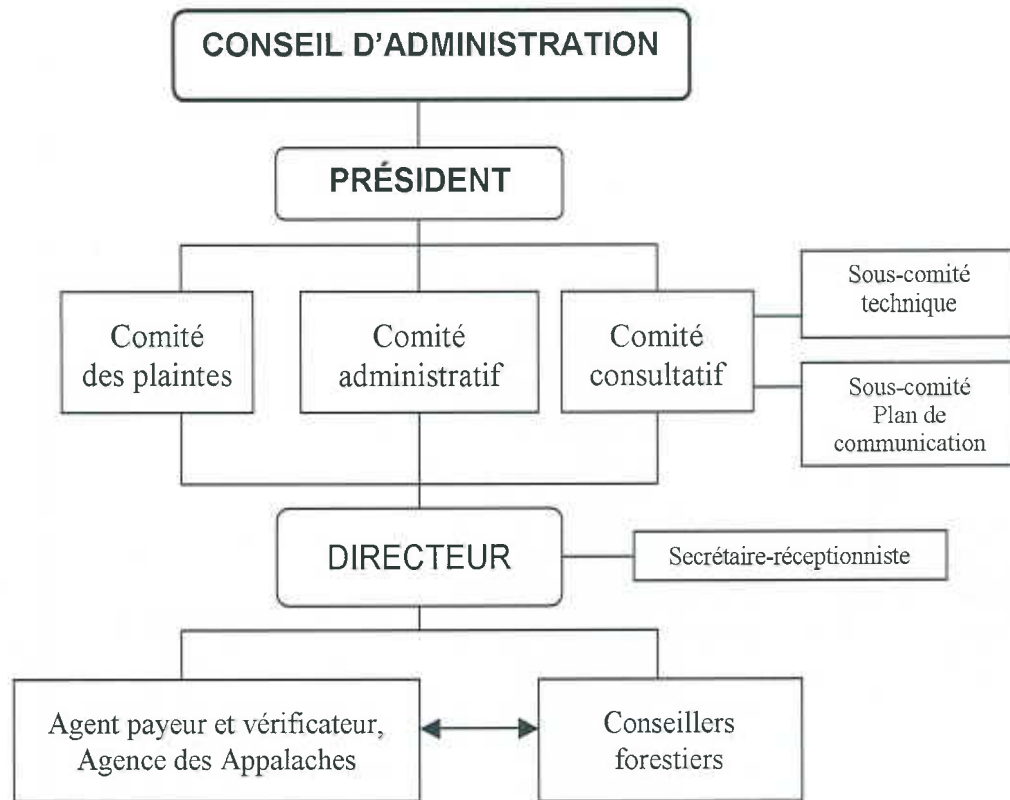
---

Conformément au règlement intérieur de l'Agence, les administrateurs représentant les partenaires se répartissent comme suit au sein du conseil d'administration :

La présidence est tenue par monsieur Gilles Bérubé.

CATÉGORIE	ORGANISME/ORGANISATION	ADMINISTRATEUR	PRÉSENCE	
Le monde municipal	MRC de Bellechasse	1- M. Fernand Labbé	100 %	
	MRC des Etchemins	2- M. Marcel Poulin	100 %	
	MRC de Montmagny	3- M. Rosario Bossé	100 %	
	MRC de L'Islet	4- M. Jacques Bélanger	83 %	
	Ville de Lévis	5- M. Jean Garon	17 %	
	MRC	6- M. Daniel Racine	50 %	
Les organismes reconnus de producteurs forestiers	OGC	Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	1- M. Raynald Pouliot	100 %
		Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.	2- M. Gaston Samson	100 %
		Groupement forestier de Montmagny inc. et de L'Islet inc.	3- M. Émile Tanguay	100 %
	Syndicats	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	1- M. André Lantagne	67 %
		Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2- M. Martin J. Côté	83 %
		Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud	3- M. Eddy Morin	83 %
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	Industries Maibec inc.	1- M. Gilles Bérubé	100 %	
	Bois Daaquam inc.	2- M. Léandre Rouleau ou Mme Claude Dufour	83 %	
	Matériaux Blanchet inc.	3- M. Dave Chouinard	100 %	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Bureau régional	1- M. Denis Ouellet	83 %	
	Unité de gestion des Appalaches	2- M. Richard Bilodeau	50 %	

# de l'Agence Fonctionnement



L'Agence est une personne morale à but non lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 et 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre 3 de la Loi sur les forêts et de son règlement intérieur.

Le conseil d'administration est souverain des décisions de l'Agence et il est composé, tel que défini dans son règlement intérieur, des représentants des quatre groupes de partenaires. Le président représente l'Agence et est assisté par le directeur. Les différents comités sont nommés et mandatés par le conseil d'administration afin d'analyser des dossiers spécifiques et de faire les recommandations appropriées aux administrateurs. Le directeur anime tous les comités et s'assure que les orientations de l'Agence soient respectées. Une secrétaire-réceptionniste assiste le directeur dans ses tâches et s'occupe de la comptabilité.

L'agent vérificateur est celui qui s'assure de la conformité administrative, technique et terrain des travaux que l'Agence subventionne dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de son territoire. L'Agence assume depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002 ce mandat avec l'aide d'un responsable technique et d'un technicien forestier.

L'agent payeur est celui qui paie les réclamations de subventions aux conseillers forestiers. L'Agence réalise depuis sa création ce mandat sur son territoire.

Le personnel de l'Agence des Appalaches en 2004-2005:

Nom	Titre	Durée dans l'année	Ancienneté
Martin Loiselle	Directeur	12 mois	7 ans
Karina Leblanc	Secrétaire-réceptionniste	12 mois	6 ans
Denis Ferland	Technicien forestier	9 mois	3 ans
Barbara Pouliot	Responsable technique	6 mois	1,5 an
Jean-Pierre Faucher	Responsable technique	5 mois	1 <sup>ère</sup> année



# de l'Agence en 2004-2005

## *Membres*

---

### Membres réguliers

Municipalité de Lac-Étchemin	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Lac-Frontière	Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
Municipalité de L'Islet	Municipalité de Saint-Lazare
Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
Municipalité de Saint-Adalbert	Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
Municipalité de Saint-Anselme (paroisse)	Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
Municipalité de Saint-Benjamin	Municipalité de Saint-Magloire
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis	Municipalité de St-Malachie
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	Municipalité de Saint-Marcel
Municipalité de Saint-Cyprien	Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	Municipalité de Saint-Nérée
Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton	Municipalité de Saint-Omer
Municipalité de Sainte-Aurélie	Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Sainte-Claire	Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
Municipalité de Sainte-Justine	Municipalité de Saint-Prosper
Municipalité de Sainte-Perpétue	Municipalité de Saint-Zacharie
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	Municipalité de Tourville
Municipalité de Sainte-Sabine	Ville de Montmagny
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont	
Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon	
Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet	
M.R.C. de Bellechasse	M.R.C. des Étchemins
M.R.C. de L'Islet	Ville de Lévis
M.R.C. de Montmagny	
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Beauce
Groupement forestier de L'Islet inc.	Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
Groupement forestier de Montmagny inc.	
Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec



A. Lopoite & Fils ltée  
 Abitibi-Consolidated inc. div. St-Maurice  
 Abitibi-Consolidated (ACC) St-Raymond  
 Armand Duhamel & Fils inc.  
 Blanchette & Blanchette inc.  
 Bois Daquam inc.  
 Bois Franc Cambium inc.  
 Bois Franc-Nord inc.  
 Bois de Sciage Lafontaine inc.  
 Boiscardin inc.  
 Busque & Laflamme inc.  
 Clermont Kamel ltée  
 Coopérative des Travailleurs de la Scierie Jos. St-  
**Amant**  
 Coopérative Producteurs Forestiers KRFB  
 Copeaux de la Vallée  
 Couture & Fils  
 Ent. J.M. Champeau inc.  
 F.F. Soucy inc. & Ass.  
 Félix Huard inc. Division Amqui  
 Félix Huard inc. Division Luceville  
 G.D.S. Valoribois inc. (div. Dégelis)  
 Gestofor inc.  
 Industries Maibec inc. div. St-Pamphile  
 Industries Maibec inc. div. St-Théophile  
 Industries Manufacturières Mégantic inc.  
 Joseph Audet ltée  
 Kruger inc. Trois-Rivières  
 Kruger Wayagamack inc.  
 L-H Plante & Fils inc.  
 La compagnie Commonwealth Plywood ltée div.  
 Princesville et Shawinigan  
 Les Bois Traités M.G. inc.  
 Les Lattes M.G. inc.  
 Les Produits forestiers Dubé inc.  
 Matériaux Blanchet inc.  
 Mégaboïs (1989) inc.  
 Mobilier Rustique (Beauce) inc.  
 Norampac inc. div. Cabano  
 Pabaced G.D.S. inc.  
 Panneaux Tembec OSB  
 Papiers Domtar inc. (C.A. Windsor)  
 Papiers Stadacona  
 Pianos A. Balduc inc.  
 Placages Mégantic inc.  
 Préparation de Beauce  
 Produits Forestiers Champlain inc.  
 Produits Forestiers D.G. ltée  
 Produits forestiers Domtar (Beauce)  
 Scierie A. Labrie enr.  
 Scierie A. Lemay & Fils inc.  
 Scierie Arbotek inc.  
 Scierie Bel-Ache ltée  
 Scierie Dion et Fils inc.  
 Scierie Gilles Couture  
 Scierie La Patrie inc.  
 Scierie Lauzé Joly inc.  
 Scierie Leduc inc. div. de Stadacona  
 Scierie Lemieux & Fils inc.  
 Scierie Nord-Sud inc.  
 Scierie Pelem inc.  
 Scierie Tech inc.  
 Vexco inc.  
 Wilfrid Paquet & Fils ltée

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune  
 et des Parcs

### Membres associés

Coopérative de gestion forestière des Appalaches  
 Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.  
 Les Conseillers forestiers de la région de Québec inc.  
 Les Consultants forestiers M. S. inc.

financier  
*Rapport*

---

États financiers et  
renseignements complémentaires

**AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS  
PRIVÉES DES APPALACHES**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

*RAPPORT ANNUEL 2004-2005*

# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers et renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2005

Rapport des vérificateurs .....	1
États financiers	
Bilan .....	2
État des revenus et dépenses .....	3
État de l'évolution des actifs nets .....	4
État des flux de trésorerie .....	5
Notes afférentes aux états financiers .....	6
Renseignements complémentaires	
Annexe – Dépenses .....	8



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### Aux administrateurs de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons vérifié le bilan de Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2005, ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables reconnus du Canada.



Comptables agréés  
Société en nom collectif

Lac-Etchemin (Québec)

Le 25 mai 2005

Lévis (418) 833-2114  
Québec (418) 659-7374  
Cap-Santé (418) 285-2779  
Montmagny (418) 248-1910  
Lac-Etchemin (418) 625-1991



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Bilan

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
<b>Actif</b>		
Actif à court terme :		
Encaisse	173 205 \$	173 601 \$
Débiteurs (note 3)	123 376	180 764
Frais payés d'avance	1 292	4 129
	<hr/>	<hr/>
	297 873	358 494
Immobilisations (note 4)	8 516	20 677
	<hr/>	<hr/>
	306 389 \$	379 171 \$

## Passif et actifs nets

Passif à court terme :		
Créditeurs	177 197 \$	223 716 \$
Actifs nets :		
Investis en immobilisations	8 516	20 677
Non affectés	120 676	134 778
	<hr/>	<hr/>
	129 192	155 455
	<hr/>	<hr/>
	306 389 \$	379 171 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur





# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
<b>Revenus :</b>		
Subvention Gouvernement du Québec	2 387 600 \$	2 744 372 \$
Contribution MRNQ projet	40 000	40 750
Contribution MRC loyer	6 800	10 040
Contribution des industries	573 434	509 709
Fondation de la faune	13 910	11 206
Revenu « Collecte des données historiques »	-	14 000
Revenu « Projet PEH - Lisier »	75 000	69 129
Mesures coercitives	5 777	9 325
Revenus d'intérêts	9 046	12 805
Remboursement des propriétaires	1 800	-
Autres revenus	2 347	1 569
	<b>3 115 714</b>	<b>3 422 905</b>
<b>Dépenses :</b>		
Agents de livraison	2 742 292	3 142 662
Services professionnels du projet	-	565
Présidence	938	1 375
Salaires et avantages sociaux	179 390	183 604
Conception de logiciels et services informatiques	4 804	9 323
<b>Projet :</b>		
PEH- Lisier	84 354	55 881
Réglementation MRC	7 500	10 000
Transfert de connaissances	33 853	37 817
Suivi PPMV	12 864	18 978
Honoraires de vérification	1 317	1 463
Loyer	6 633	6 161
Entretien des locaux	918	984
Télécommunications	6 056	6 285
Publicité et communication	3 818	6 595
Activités promotionnelles	-	2 313
Papeterie et dépense de bureau	8 574	7 900
Cotisation	1 238	1 008
Formation	2 614	1 512
Frais de déplacements et de repas	22 367	18 174
Assurances	7 480	6 347
Frais de réunion	413	1 194
<b>Amortissement :</b>		
Équipement informatique et logiciels	10 590	11 682
Mobilier et équipement de bureau	3 489	3 607
Autres	475	523
	<b>3 141 977</b>	<b>3 535 953</b>
<b>Excédent des dépenses sur les revenus</b>	<b>(26 263)\$</b>	<b>(113 048)\$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	Total 2005	Total 2004
Solde au début de l'exercice	20 677 \$	134 778 \$	155 455 \$	268 503 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	(14 079)	(12 184)	(26 263)	(113 048)
Investissement en immobilisations	1 916	(1 916)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	8 516 \$	120 676 \$	129 192 \$	155 455 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	(26 263)\$	(113 048)\$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	14 079	15 289
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	57 388	(78 205)
Frais payés d'avance	2 837	(3 181)
Créditeurs	(46 520)	222 644
	1 521	43 499
Activité d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(1 917)	(10 799)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	(396)	32 700
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	173 601	140 901
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	173 205 \$	173 601 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

## 1. Statut et nature des activités :

L'organisme, constituée en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

## 2. Principales conventions comptables :

### a) Constatation des produits:

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

### b) Immobilisations :

Les immobilisations sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivantes :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

## 3. Débiteurs :

	2005	2004
Projets	59 665 \$	88 908 \$
Contributions des industries	50 479	78 245
TPS et TVQ à recevoir	11 792	11 059
Autres	1 440	2 552
	123 376 \$	180 764 \$



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

## 4. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2005	Valeur comptable nette 2004
Mobilier et équipement de bureau	19 591 \$	15 558 \$	4 033 \$	7 522 \$
Équipement informatique	47 827	43 532	4 295	13 155
Logiciels	6 546	6 358	188	-
	73 964 \$	65 448 \$	8 516 \$	20 677 \$

## 5. Flux de trésorerie :

Les espèces et quasi-espèces de l'organisme sont composées de l'encaisse.

## 6. Engagements :

L'organisme est liée par une convention de bail de locaux échéant le 31 mars 2006 totalisant 6 406 \$.



# AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Annexe – Revenus et dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	Biodiversité	Projet de PEH – Lisier	Aménage- ment et fonc- tionnement	2005	2004
Dépenses :					
Agents de livraison	- \$	- \$	2 742 292 \$	2 742 292 \$	3 142 662 \$
Services professionnels du projet	-	-	-	-	565
Présidence	-	-	938	938	1 375
Salaires et avantages sociaux	17 129	47 966	114 295	179 390	183 604
Conception de logiciels et services informatiques	-	-	4 804	4 804	9 323
Projet :					
PEH - Lisier	-	84 354	-	84 354	55 881
Réglementation MRC	-	-	7 500	7 500	10 000
Transfert de connaissances	-	-	33 853	33 853	37 817
Suivi PPMV	-	-	12 864	12 864	18 978
Honoraires de vérification	-	-	1 317	1 317	1 463
Loyer	-	-	6 633	6 633	6 161
Entretien des locaux	-	-	918	918	984
Télécommunications	-	-	6 056	6 056	6 285
Publicité et communication	-	1 500	2 318	3 818	6 595
Activités promotionnelles	-	-	-	-	2 313
Papeterie et dépenses de bureau	-	1 500	7 074	8 574	7 900
Cotisations	-	-	1 238	1 238	1 008
Formation	-	-	2 614	2 614	1 512
Frais de déplacements et de repas	1 093	4 411	16 863	22 367	18 174
Assurances	-	-	7 480	7 480	6 347
Frais de réunion	-	-	413	413	1 194
Amortissement :					
Équipement informatique et logiciels	-	-	10 590	10 590	11 682
Mobilier et équipement de bureau	-	-	3 489	3 489	3 607
Autres	-	-	475	475	523
	18 222 \$	139 731 \$	2 984 024 \$	3 141 977 \$	3 535 953 \$





# des activités Rapport

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### MANDAT:

Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Sans vouloir diminuer la portée de ce règlement, nous pouvons affirmer que son mandat se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

### MEMBRES:

La liste complète des membres du conseil d'administration qui ont siégé en 2004-2005 est présentée à la page 14 du présent rapport annuel. De plus, vous y trouverez le pourcentage de participation de chacun des administrateurs. La présidence a été tenue pour une troisième année par monsieur Gilles Bérubé.

### RÉUNIONS:

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année:

- le 1<sup>er</sup> avril 2004;
- le 23 avril 2004;
- le 18 juin 2004;
- le 18 novembre 2004;
- le 3 février 2005;
- le 31 mars 2005.

Les résolutions adoptées lors de ces rencontres ont porté sur différentes questions d'ordres politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du territoire des Appalaches.

Plus particulièrement, le conseil a adopté en début d'année les prévisions budgétaires ainsi que la distribution budgétaire aux conseillers forestiers pour la saison d'opération 2004-2005 en tenant compte d'une réduction de la contribution du gouvernement de 13 % (350 000 \$).

Le conseil a décidé de participer à l'élaboration de la phase 2 du logiciel SIGGA (gestion des données forestières) avec les autres agences.

Il a adopté les conditions de travail des employés de l'Agence. Il a également engagé madame Audrey Lambert dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse à titre de biologiste. De plus, il a procédé à l'embauche de monsieur Jean-Pierre Faucher au poste de responsable technique afin de remplacer madame Barbara Pouliot qui avait quitté l'Agence.

De plus, il a adopté une augmentation de 2,0 % des taux de l'aide financière en tenant compte uniquement de l'indice des prix à la consommation.

Au niveau technique, le conseil d'administration a adopté les modifications aux normes techniques et administratives ainsi qu'au mode de fonctionnement des conseils techniques. Ces normes ont été revues en tenant compte de différentes orientations du PPMV.

Le conseil d'administration a fixé la date de la huitième assemblée générale annuelle des membres de l'Agence. Suite à cette assemblée, il a reconduit monsieur Gilles Bérubé au titre de président de l'Agence.

Le site internet de l'Agence a été créé et les membres sont invités à le visiter.

# des activités Rapport

---

Il a adopté la programmation 2004-2005 des activités dans le cadre de la stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers. Il a mandaté les trois syndicats de producteurs de bois de son territoire pour réaliser la majeure partie de cette programmation.

Le conseil d'administration a établi les priorités à réaliser pour la saison 2004-2005 en fonction des orientations du PPMV et du contexte budgétaire.

Il a nommé les membres de son comité administratif afin d'agir à titre d'officiers de l'Agence en plus de déterminer les membres du comité consultatif.

De plus, les administrateurs ont pris connaissance d'un document sur le fonctionnement des agences réalisé par le comité de Suivi du Sommet. De plus, le président a dû répondre aux questions du comité concernant le fonctionnement de notre Agence.

L'Agence a appuyé un projet du Groupement forestier de Bellechasse-Lévis concernant un partenariat différent pour financer l'éclaircie commerciale avec et sans martelage.

L'Agence a décidé de participer dans différents projets :

- Projet dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse, biodiversité;
- Projet pilote sur l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage de carbone (peuplier hybride et lisier de porc), 3<sup>e</sup> année;
- Projet pilote relatif à l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement du territoire agricole de la MRC des Etchemins.

L'Agence a participé financièrement (7 500 \$), avec les MRC de son territoire, au projet pilote de réglementation concernant la protection et la mise en valeur des boisés privés. Elle a été informée durant l'année de l'état d'avancement de l'harmonisation et de l'application de la réglementation par le directeur qui siège au comité de Suivi de ce projet.

Le directeur a effectué le suivi aux administrateurs des activités des différents comités régionaux et provinciaux auxquels il siège (Groupe-conseils du milieu forestier de la Conférence régionale des élus, CRECA, MRC pour la réglementation et le PADETA).

L'Agence a nommé un conciliateur-décideur, et les administrateurs ont complété un registre de divulgation d'intérêts.

À titre de représentants de l'Agence, le président et le directeur ont assisté à la rencontre des agences le 13 mai 2004 en Estrie. Suite à cette rencontre, un mémoire a été déposé au ministre Corbeil concernant les impacts de la diminution du financement de la forêt privée. Une seconde rencontre des agences a eu lieu les 26 et 27 janvier 2005 à Joliette. Lors de cette réunion, une lettre a été rédigée et transmise au ministre afin de lui demander une rencontre. De plus, ils ont rencontré le 25 février 2005 monsieur Norbert Morin, député de Montmagny et de L'Islet.

Le président a fait des représentations auprès de la CRÉ afin qu'une partie du budget du programme de mise en valeur du milieu forestier-Volet II soit transférée à la forêt privée. De plus, il a demandé conjointement avec le président de l'Agence de la Chaudière que ce programme soit géré en région par les deux agences.

# des activités Rapport

Le directeur a, de plus, présenté un mémoire conjointement avec l'Agence de la Chaudière, le 20 mai 2004, lors du passage de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise dans la région. Il a également participé, le 21 mai 2004, au forum de discussions de la Commission à Lac-Etchemin. Les administrateurs ont pris connaissance des recommandations de la Commission touchant la forêt privée.

Finalement, le directeur a proposé au Groupe-conseils du milieu forestier de présenter une résolution à la CRÉ concernant une requête auprès du ministre Corbeil afin qu'il assure adéquatement le financement de la forêt privée de la région.

Les comités suivants sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration dans l'étude de certains dossiers. Ces comités siègent au besoin et traitent les mandats qui leur sont attribués par le conseil d'administration de l'Agence. Ils font ensuite leurs recommandations aux administrateurs.

## COMITÉ ADMINISTRATIF

### MANDAT:

Le comité administratif a pour mandat la gestion de la trésorerie de l'Agence et le fonctionnement des opérations courantes. Son action est tributaire des décisions du conseil d'administration. De plus, il fait des recommandations concernant les conditions salariales des employés suite à une évaluation du travail accompli.

### MEMBRES:

M. Gilles Bérubé, président  
M. André Lantagne, 1<sup>er</sup> vice-président  
M. Marcel Poulin, 2<sup>e</sup> vice-président  
M. Gaston Samson, 3<sup>e</sup> vice-président  
M. Richard Bilodeau, 4<sup>e</sup> vice-président  
M. Martin Loiseau, directeur et trésorier

### RÉUNIONS:

Le comité administratif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 15 avril 2004;
- le 27 septembre 2004.

Les activités du comité ont été centrées surtout autour de la préparation du budget et des mesures à prendre dans les dossiers relatifs au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées qui ont une incidence sur les dépenses.

Le comité a abordé certains sujets d'intérêt plus général afin de mieux cerner les problématiques et de soumettre des recommandations au conseil d'administration.

Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une décision et/ou d'une recommandation au conseil d'administration:

- Programmation budgétaire de l'Agence pour 2004-2005;
- Suivi de la situation financière de l'Agence et de l'évolution de la contribution de l'industrie;
- Conditions de travail des employés pour 2004-2005;
- Date de retour et de fin d'emploi de monsieur Denis Ferland, technicien forestier;
- Renouvellement de l'assurance de l'Agence;
- Remplacement de madame Barbara Pouliot au poste de responsable technique;
- Évaluation des activités à réaliser dans le cadre du projet de peuplier hybride.



# des activités Rapport

## COMITÉ CONSULTATIF

### MANDAT:

Voici les éléments de contenu du mandat du comité consultatif :

- Il analyse les demandes de modifications ou de précisions des normes techniques et administratives; évaluer les résultats de performance des conseillers forestiers et réaliser le bulletin ; faire le suivi des modifications apportées à certaines normes et revoir la procédure de vérification opérationnelle;
- De plus, il fait le suivi du plan d'action du PPMV ;
- Il s'assure que les orientations du conseil d'administration en matière de transfert de connaissances soient respectées ; évalue le bilan des réalisations pour la période 2004-2005 et analyse la programmation pour la prochaine année.

Il relève directement du conseil d'administration et peut mettre en place des sous-comités pour l'assister au besoin.

### MEMBRES:

M. Dave Chouinard  
M. Gilles Bérubé  
M. Rosario Bossé  
M. Jacques Bélanger  
M. Raynald Pouliot  
M. Denis Villeneuve  
M. Richard Bilodeau  
M. Denis Ouellet  
M. Martin Loiselle, animateur et secrétaire

### RÉUNIONS:

Le comité consultatif s'est réuni à deux reprises au cours de l'année:

- le 12 octobre 2004;
- le 22 mars 2005.

Les sujets abordés par le comité ont soit été adoptés par le conseil d'administration ou ont tout simplement permis de préciser la portée de certaines pratiques se rapportant à la livraison du programme.

Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette rencontre :

- Visite-terrain afin de faire le bilan de la vérification opérationnelle et des décisions concernant l'éclaircie précommerciale en drainage 5;
- Le comité a analysé les demandes de modifications aux normes techniques et administratives pour 2005-2006;
- Analyse des recommandations du sous-comité technique;
- Grille des taux pour 2005-2006;
- Présentation du logiciel Forexpert;
- Prochain programme d'inventaire écoforestier sur le territoire de l'Agence;
- Rapport de vérification opérationnelle 2004-2005;
- Bulletin 2004 des conseillers forestiers;
- Saisie des données forestières dans le logiciel SIGGA;
- Priorisation des travaux pour la saison 2005-2006.

Le comité s'est fait aider par le sous-comité des normes techniques et administratives, qui s'est rencontré à deux reprises, pour la mise à jour des normes techniques et administratives pour la saison 2005-2006.

Ce sous-comité est formé des membres suivants :

M. Roger Dutil  
M. Claude Bergeron  
M. Réjean Ouellet  
M. Martin Loiselle, directeur  
M. Jean-Pierre Faucher, responsable technique

# des activités Rapport

## TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence investit à chaque année en transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence mandate les trois syndicats de son territoire pour la mise en œuvre de la majeure partie de sa programmation.

Voici les principales réalisations en matière de transfert de connaissances, de sensibilisation et d'information qui ont été élaborées en 2004-2005 :

### ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Les syndicats ont organisé 25 sessions de formation pour les propriétaires de boisés, incluant une visite de l'exposition forestière DEMO 2004, auxquelles ont participé 245 propriétaires forestiers, soit une baisse de 137 personnes par rapport à l'an passé.

Activité de formation	Nombre de formations	Nombre de participants
Abattage directionnel	5	39
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	6	53
Eclaircies commerciales et coupes progressives	2	15
Façonnage des bois feuillus	3	31
Fiscalité forestière	3	38
Rentabilité d'un boisé privé	2	25
Utilisation de la débroussailleuse	3	19
Visite d'usine de l'exposition forestière DEMO 2004	1	25
<b>Total :</b>	<b>25</b>	<b>245</b>

## COMMENTAIRES DES PARTICIPANTS

De façon générale, les questionnaires d'appréciation complétés par les participants à la fin de chaque activité de formation indiquent leur grande satisfaction, tant au niveau de la qualité générale des activités que de leur organisation, de leur contenu et des formateurs employés.

### COURS AUX CONSEILLERS FORESTIERS

Les conseillers forestiers ont été invités à deux activités de formation en 2004-2005. Une première, concernant la réalisation d'un plan d'aménagement forêt-faune, s'est déroulée les 27 et 28 octobre 2004 sur le territoire de l'Agence de la Chaudière. Les frais étaient assumés par la Fondation de la faune et l'entente sur la mise en valeur du cerf en Chaudière-Appalaches. Cependant, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a défrayé une partie des frais de déplacements de certains conseillers forestiers. Les conseillers forestiers ont tous participé à cette activité.

Une deuxième activité de formation, concernant la responsabilité professionnelle de l'ingénieur forestier, a été donnée par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec le 28 janvier 2005. Tous les ingénieurs forestiers des conseillers forestiers ont participé à cette formation.

### ATTESTATION DE FORMATION

L'Agence des Appalaches a remis une attestation personnalisée à tous les participants ayant suivi une formation subventionnée par celle-ci. Cette attestation, préparée par l'Agence, atteste que le propriétaire a suivi le cours de formation en question.

### PUBLICITÉ DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Les journaux des syndicats ont fait la promotion du transfert de connaissances et ont publié la liste des activités offertes aux propriétaires au cours de l'année 2004-2005.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# des activités Rapport

## COMITÉ DES PLAINTES

### MANDAT:

Son mandat est de traiter des plaintes écrites des propriétaires.

### MEMBRES:

M. Martin J. Côté  
M. Marcel Poulin  
M. Martin Loisel

### RÉUNION:

Le comité ne s'est pas réuni lors de la dernière année.

## ACTIVITÉS DE PROMOTION

### PLANTS NON SUBVENTIONNÉS

L'Agence n'a pas distribué de plants non subventionnés durant la dernière année. Le ministère n'a pas eu de surplus de plants pour notre région.

### MOIS DE L'ARBRE

Durant la semaine de l'arbre, l'Agence a fourni 360 plants de feuillus à l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin. De plus, le directeur et la responsable technique ont réalisé une journée de plantation et de sensibilisation avec les élèves de troisième et quatrième année le long d'un sentier sur la propriété boisée de madame Pauline Pelchat.

De plus, l'Agence a fourni des plants feuillus et résineux pour une activité familiale de sensibilisation de l'Association écologique des Etchemins le long du sentier de la Haute-Etchemin.

## SALON DE LA FORÊT

Le directeur et le responsable technique ont animé un kiosque au Salon de la forêt aux Galeries de la Capitale du 18 au 20 mars 2005. L'emplacement a été partagé cette année uniquement avec l'Agence de Québec. Plus de cent personnes de notre territoire passent à chaque année au kiosque pour s'informer de différents sujets touchant la forêt privée.

## PROJETS

### PROJET PILOTE SUR L'INITIATIVE D'ÉVALUATION DE LA FAISABILITÉ DU BOISEMENT EN VUE DU CAPTAGE DU CARBONE, 3<sup>e</sup> ANNÉE

La mise en contexte du projet est détaillée dans le rapport annuel 2002-03. En résumé, cette initiative s'inscrit dans le plan d'action du Canada sur les changements climatiques. D'une durée prévue de trois ans (2002-2005), cette initiative nationale du Service canadien des forêts (SCF) vise à évaluer si le boisement peut constituer une mesure efficace pour répondre en partie aux exigences du protocole de Kyoto. Il s'agit donc d'une étude de faisabilité. L'année 2004-2005 était la dernière de l'entente avec le gouvernement fédéral.

Rappelons que l'Initiative est mise en oeuvre au Québec par le Service canadien des forêts (SCF), de concert avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNFQ). Un comité de coordination conjoint SCF-MRNFQ a retenu la proposition de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches pour la mise en place d'un projet pilote au Québec.



# des Activités Rapport

Les partenaires dans ce projet sont :

- Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches;
- Service canadien des forêts - Centre de foresterie des Laurentides;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec;
- Chercheurs du Réseau Ligniculture Québec - Région de Québec;
- MAPAQ et ministère de l'Environnement;
- Propriétaires des sites expérimentaux;
- Producteurs de porcs.

Les activités réalisées dans le cadre de ce projet en 2004-2005 sont les suivantes :

- L'Agence coordonne l'ensemble les activités reliées à la réalisation du projet;
- Mise en oeuvre d'un protocole expérimental pour mesurer les impacts sur l'environnement, la croissance et les rendements et le bilan du carbone selon différentes concentrations de lisier de porcs pour trois variétés de peuplier hybride;
- Organisation d'une visite des sites sur le terrain avec différents partenaires le 8 juillet 2004;
- Assister au Congrès de l'ACFAS, colloque sur la ligniculture ; « La ligniculture au Québec : de la théorie à la pratique »;
- Achat de matériel pour compléter le montage des lysimètres ;
- Achat de deux herses à dents pour l'entretien des sites;
- Installation des lysimètres à l'intérieur des sites du dispositif expérimental de 2004;
- Compléter la préparation de terrain des sites du dispositif expérimental de 2004;
- Conception des plans, piquetage des sites et mise en terre de 14 770 plants dans les sites du dispositif expérimental de 2004;

- Regarni des sites du dispositif expérimental de 2003;
- Entretien (hersage et débroussaillage) des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Obtention des producteurs de porcs du lisier pour effectuer le calibrage de l'épandeur et réaliser l'épandage à l'intérieur des sites du dispositif expérimental de 2003;
- Entretien des sites par trois à quatre passages avec une herse;
- Fertilisation complémentaire au potassium dans les sites du dispositif expérimental de 2003;
- Prélèvement et analyse du lisier provenant de chaque producteur de porcs;
- Prélèvement et analyse d'échantillons de sols des sites du dispositif expérimental de 2004;
- Prélèvement et analyse d'échantillons de feuilles des différents clones testés à l'intérieur des sites du dispositif expérimental de 2003;
- Suite à l'épandage de lisier, prélèvement à cinq reprises de la solution à l'intérieur des lysimètres des sites du dispositif expérimental de 2003;
- Mesures à l'automne 2004 de la hauteur et du diamètre des plants de peupliers hybrides des clones testés à l'intérieur des sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Achat de matériel pour la conception de cafétérias à mulots pour l'ensemble des sites;
- Application de Ramik pour les mulots dans tous les sites des dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004 ;
- Commande de 1500 plants de peuplier hybride (cinq variétés recommandées) au MRNFPQ pour le regarni des sites de 2004 ;

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# des activités Rapport

---

- Planification du sondage auprès des propriétaires de friches du territoire de l'Agence (préparation du questionnaire, cueillette des données auprès des MRC, traitement des données, détermination de la population selon trois unités de sondage, et préparation d'une partie du devis pour les firmes de sondage);
- Demande de financement auprès de partenaires pour la saison 2005-2006;
- Mise à jour et numérisation des plans des sites du dispositif expérimental de 2004 ;
- Mettre à jour la base de données;
- Réalisation du sondage auprès des propriétaires de friches du territoire de l'Agence;
- Analyse des résultats pour les dispositifs expérimentaux de 2003 et 2004;
- Rédaction du rapport final 2004-2005.

Le projet est financé à 44 % des coûts admissibles par le Service canadien des forêts, à 24 % par le MRNFP (Volet 1), à 17 % par le Réseau Ligniculture Québec, à 13 % par l'Agence des Appalaches et à 2 % par le MAPAQ. Pour l'année 2004-2005, les coûts admissibles sont de 171 158 \$.

## **PROJET DE CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES DES ÉLÉMENTS DE BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DES APPALACHES**

Nous avons eu un projet dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse afin d'engager une biologiste pour une période d'environ 40 semaines. Le projet a débuté en janvier 2004 et s'est terminé en septembre 2004.

Le but de la première partie de ce projet visait à informer les conseillers forestiers de la présence des divers éléments fauniques et des écosystèmes d'intérêt sur leur territoire. Une base de données numériques a été construite et rendue disponible sur le site internet de l'Agence aux conseillers forestiers afin qu'ils en tiennent compte.

Ils peuvent maintenant vérifier la présence de ces éléments sensibles sur leur territoire avant d'effectuer des travaux. De plus, ils peuvent informer leurs propriétaires de la présence de ces éléments sur leur propriété.

La deuxième partie du projet concernait des activités d'information pour les ravages de Montmagny et de Sainte-Germaine de Lac-Échemin. Un rapport produit par la Société de la faune et des parcs dans le cadre du projet pilote de mise en valeur du cerf de Virginie en Chaudière-Appalaches démontre une faible population de cerfs dans le secteur de l'Agence.

Des activités d'information ont permis de rencontrer les propriétaires de boisés privés concernés par ces deux ravages et de les sensibiliser à la problématique. Les coordonnées des propriétaires concernés ont été recueillies grâce aux informations retrouvées à la MRC de Montmagny, de Bellechasse, au bureau de la Ville de Montmagny et à la MRC des Etchemins. Une lettre de convocation a été rédigée et envoyée à chaque propriétaire les invitant à une séance d'information ainsi qu'à une visite d'un ravage sur le terrain.

Deux visites du secteur de Montmagny ont été organisées au printemps 2004 en collaboration avec Frédéric Hébert de la Société de la faune et des parcs. Une trentaine de propriétaires ont participé à cette visite ainsi que les conseillers forestiers concernés par ce territoire. Une autre visite a eu lieu à l'automne 2004 pour le ravage de Sainte-Germaine de Lac-Échemin à laquelle une vingtaine de propriétaires ont assisté.

de vérification opérationnelle  
*Rapport*

---

**RAPPORT DE VÉRIFICATION  
OPÉRATIONNELLE**

**ANNÉE 2004**

**AGENCE DE MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES**

Présenté par : Martin Loïselle, directeur  
et Jean-Pierre Faucher, responsable technique

**mars 2005**

# de vérification opérationnelle

# Rapport

---

## 1.- GÉNÉRALITÉS

Les résultats sont consignés pour l'ensemble de l'Agence. Les renseignements sont ventilés par conseiller forestier.

Ce rapport réfère à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004. Un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été fixé pour l'année 2004.

En 2004, pour la troisième année, toutes les prescriptions a priori ont été reçues au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour une quatrième année, tous les rapports d'exécution ont été reçus au bureau de l'Agence avec les réclamations de paiement des conseillers forestiers.

**TABLEAU 1- BILAN DE LA VÉRIFICATION OPÉRTIONNELLE (services techniques)**

CONSEILLER FORESTIER	NBRE TOTAL PRESC.	NBRE PRESC. VÉRIFIÉES	%	NBRE TOTAL RAPP. EXEC.	NBRE RAPPORTS VÉRIFIÉS	%
OGC BELLECHASSE	252	29	12	343	41	12
OGC DORCHESTER	242	35	14	364	44	12
OGC MONTMAGNY	211	23	11	215	26	12
OGC L'ISLET	99	15	15	178	23	13
SYND. PROD. BOIS BEAUCE	189	23	12	317	41	13
CONS. FOR. CÔTE-DU-SUD	153	21	14	229	25	11
COOP. GESTION FOR. APPALACHES	6	2	33	15	3	20
CONS. FOR. RÉGION QUEBEC	154	18	12	214	26	12
CONS. FOR. M.S.	43	7	16	50	8	16
STADACONA	0	0	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1349</b>	<b>173</b>	<b>13</b>	<b>1926</b>	<b>237</b>	<b>12</b>

- Prescriptions totales = prescriptions intégrées sur SIGGA du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.
- Prescriptions vérifiées = prescriptions vérifiées parmi celles intégrées sur SIGGA et celles reçues a priori à l'Agence sans être intégrées sur SIGGA du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004. Vérification partielle des prescriptions non intégrées sur SIGGA, puisque l'Agence n'a pas reçu les prescriptions originales, section administrative non vérifiée (36 prescriptions).
- Rapports d'exécution total = rapports d'exécution facturés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.
- Rapports vérifiés = rapports d'exécution vérifiés parmi ceux facturés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.
- Vérification opérationnelle administrative et technique des rapports d'exécution des PAF (511 PAF).



# de vérification opérationnelle

# Rapport

TABLEAU 2 – SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2004

TYPE DE DOCUMENT	NOMBRE RECUS	NOMBRE VÉRIFIÉS	%	VALEUR (\$)
Prescriptions	1349	173	13	288 557
Rapports d'exécution	1415	175	12	282 098
PAF	511	62	12	15 905
<b>TOTAL</b>	<b>3275</b>	<b>410</b>	<b>13</b>	<b>586 560</b> (20 %)

Nous remarquons que la vérification opérationnelle en 2004 a porté sur 13 % des documents transmis à l'Agence, pour une valeur équivalent à 20 % des sommes investies, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

### Méthode utilisée par la et le responsable technique de l'Agence pour la sélection des documents à vérifier :

Les prescriptions à vérifier a priori, ainsi que les rapports d'exécution facturés à vérifier a posteriori, ont été reçus au bureau de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Un choix aléatoire (sélectionné sur SIGGA pour les rapports d'exécution) avec un objectif de vérification opérationnelle de 10 % a été effectué. Pour la vérification du reboisement, la responsable technique de l'Agence a reçu une liste des projets de reboisement, ainsi que les prescriptions de regarni et de reboisement sans préparation de terrain (friches). Par la suite, une sélection aléatoire a été réalisée par la responsable technique pour effectuer la vérification opérationnelle. Le même processus fut utilisé pour la vérification des entretiens de plantation.

Voici les données générales pour les activités vérifiées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004 :

TABLEAU 3 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS

TYPE	\$	% \$	NOMBRE	UNITÉ
Préparation de terrain	316 837	11	135	336 ha
Reboisement	499 045	17	340	1 347 K plants
Entretien	1 075 880	37	453	1239 ha
Précommercial	593 934	20	215	605 ha
Commercial	245 915	8	191	453 ha
Drainage et voirie	47 747	2	81	40 km
PAF	128 800	4	511	511 PAF
<b>TOTAL</b>	<b>2 908 158</b>	<b>100</b>	<b>1 926</b>	

- Valeur moyenne par traitement : 1509,95 \$
- Valeur moyenne par traitement sylvicole (moins PAF): 1 964,21 \$

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# de vérification opérationnelle

# Rapport

## Suivis de 2 ans et de 5 ans des plantations :

L'Agence a effectué la vérification opérationnelle des suivis des plantations en 2004, cependant ces résultats ne sont pas inclus dans le bilan de la vérification opérationnelle et n'ont pas d'influence sur le bulletin.

**TABLEAU 4 - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS**

CONSEILLER FORESTIER	NOMBRE TOTAL NON OPPRIMÉS		NOMBRE VÉRIFIÉS		%		NOMBRE TOTAL CONFORMITÉ		%	
	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans	Suivi 2 ans	Suivi 5 ans
Group. for. Bellechasse-Lévis ( 05 )	15	21	3	4	20	19	3	4	100	100
Group. for. Dorchester ( 08 )*	24	130	3	15	13	12	3	14	100	93
Group. for. Montmagny ( 09 )	3	2	1	1	33	50	1	1	100	100
Group. for. L'Islet ( 10 )	4	29	1	4	25	14	1	4	100	100
Synd. prod. bois Beauce ( 32 )	6	23	1	3	17	13	1	3	100	100
Cons. for. Côte-du-Sud ( 33 )	30	35	4	5	13	14	4	5	100	100
Coop. gestion for. Appalaches	2	4	1	1	50	25	1	1	100	100
Cons. for. région Québec (80)	27	16	3	2	11	13	3	2	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>260</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>100</b>	<b>97</b>

- suivis 2 ans : 17 cas ont été vérifiés, 100 % conformes
- suivis 5 ans : 35 cas ont été vérifiés, 97 % conformes



# de vérification opérationnelle

# Rapport

---

## 2.- ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

### ➤ QUALITÉ DES TRAVAUX VÉRIFIÉS (Tableau 5A)

Ce volet de la vérification établit le nombre de traitements acceptables selon les critères d'exigences inscrits au cahier d'instructions techniques de l'Agence et qui se traduit comme suit :

PRÉPARATION DE TERRAIN	95 %
REBOISEMENT	85 %
ENTRETIEN	95 %
PAILLIS DÉGRADABLES	100 %
PRÉCOMMERCIAL	100 %
COMMERCIAL	100 %
DRAINAGE	80 %
VOIRIE	85 %
PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER	100 %

Ainsi, pour que le traitement ne subisse aucune réduction, la qualité d'exécution doit être égale ou supérieure à cette note. Pour l'ensemble de l'Agence, nous pouvons constater que 97 % des traitements ont atteint ces notes de passage, la même note que l'année précédente.

### ➤ QUANTITÉ DÉCLARÉE DES TRAITEMENTS VÉRIFIÉS (Tableau 5B)

Pour l'évaluation des superficies facturées, l'Agence a utilisé le « GPS » pour établir la conformité ou non du secteur.

#### UNITÉ DE MESURE UTILISÉE :

PRÉPARATION DE TERRAIN	hectare (ha)
REBOISEMENT	nombre de mille plants/ha
ENTRETIEN	hectare (ha)
PRÉCOMMERCIAL	hectare (ha)
DRAINAGE	kilomètre (km)
VOIRIE	kilomètre (km)

Un secteur est considéré conforme si la superficie déclarée par le conseiller forestier est à moins de 5 % de celle mesurée par l'Agence. Nous pouvons constater que 100 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# de vérification opérationnelle

# Rapport

TABLEAU 5A

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la qualité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	135	10	21	12	21	100
Reboisement	340	24	43	25	41	95
Entretien	453	32	49	28	48	98
Précommercial	215	15	26	15	23	88
Commercial	191	13	24	14	24	100
Drainage et voirie	81	6	12	7	12	100
Sous-total	1415	100	175	100	169	97
<b>Total reçu</b>	<b>1926</b>					

TABLEAU 5B

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES						
Résultats de la quantité des travaux vérifiés						
Tous les conseillers forestiers						
Traitement	Traitements facturés		Traitements vérifiés		Traitements conformes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Préparation de terrain	135	10	21	12	21	100
Reboisement	340	24	43	25	43	100
Entretien	453	32	49	28	49	100
Précommercial	215	15	26	15	26	100
Commercial	191	13	24	14	24	100
Drainage et voirie	81	6	12	7	12	100
Sous-total	1415	100	175	100	175	100
<b>Total reçu</b>	<b>1926</b>					

# de vérification opérationnelle

# Rapport

---

### 3.- REMISE MONÉTAIRE CONSÉQUENTE AUX RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE (pénalités et coupures)

Les remises monétaires conséquentes à la vérification opérationnelle totalisent 5 776,68 \$ pour 2004-2005.

Au tableau 6, nous présentons l'ensemble des pénalités monétaires suite à l'exercice de la vérification opérationnelle de 2004. Une lettre accompagnée d'une facture ont été transmises à chacun des conseillers forestiers concernés. Une rencontre spécifique avec chacun d'eux aura lieu au mois de juin 2005 (remise du bulletin et précisions sur le processus de la vérification opérationnelle 2005). Ils doivent acquitter cette facture avant d'être accrédités pour la prochaine saison.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

TABLEAU 6

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES Réduction monétaire découlant de la VÉRIFICATION OPERATIONNELLE Année 2004 (Ventilé par traitement)											
Traitement	Admissibilité		Qualité		Quantité		Autres		Total		
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	
Préparation											
Reboisement			2	57,12							57,12
Entretien											0
Précommercial	4	5450,00	3	248,58							5698,58
Commercial											0
Voirie-drainage							1	20,98			20,98
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5450,00</b>	<b>5</b>	<b>305,70</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>1</b>	<b>20,98</b>	<b>1</b>	<b>20,98</b>	<b>5776,68</b>

**Description des réductions pour 2004 :**

**Admissibilité :**

Précommercial : Tous les cas sont des remboursements totaux ou partiels pour des travaux d'éclaircie précommerciale réalisés sur site de drainage 5. Trois cas ont été facturés en fin de saison 2003, mais n'ont été vérifiés qu'en début de 2004.

**Qualité :**

Reboisement : Deux travaux de reboisement avaient moins de 85 % de qualité de traitement.

Précommercial : Trois traitements d'éclaircie précommerciale avaient un nombre de tiges éclaircies inférieures à la norme.

**Autres :**

Voirie-drainage : Une erreur de facturation s'était glissée pour des travaux de drainage en terrain boisé et déboisé.



# de vérification opérationnelle

# Rapport

## 4.- ÉVALUATION DES SERVICES TECHNIQUES

- Les principaux éléments vérifiés sont les suivants :

PRESCRIPTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
<b>Conformité administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité et du producteur forestier reconnu;</li> <li>- Concordance entre les informations du certificat et celles de la prescription (code + numéro de producteur);</li> <li>- Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF;</li> <li>- Présence et exactitude des codes de production et des taux.</li> </ul>
<b>Conformité technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de toutes les informations techniques;</li> <li>- Données techniques déclarées conformes aux critères d'admissibilité énoncés dans le cahier des normes techniques.</li> </ul>
<b>Conformité terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence et conformité du croquis par rapport au terrain;</li> <li>- Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain.</li> </ul>

RAPPORT D'EXÉCUTION	ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS
TYPE DE VÉRIFICATION	
<b>Conformité administrative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de l'ingénieur forestier, du conseiller forestier accrédité;</li> <li>- Concordance entre les informations du certificat et celles de la prescription (code + numéro de producteur);</li> <li>- Présence d'un plan d'aménagement forestier ou PAF;</li> <li>- Présence et exactitude des codes de production et des taux;</li> </ul>
<b>Conformité technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence et conformité du croquis par rapport au terrain;</li> <li>- Présence des informations techniques exigées pour chaque traitement;</li> <li>- Données techniques déclarées par le conseiller conformes au terrain (excluant les résultats de qualité et de quantité);</li> </ul>
<b>Conformité de la qualité déclarée</b>	Pour être considéré conforme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le pourcentage de qualité d'exécution déclaré par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 15 % de celui du vérificateur)</li> </ul>
<b>Conformité de la quantité déclarée</b>	Pour être considérée conforme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la quantité déclarée par le conseiller doit se situer à l'intérieur de l'écart toléré (généralement 5 % de celle du vérificateur)</li> </ul>

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# de vérification opérationnelle

# Rapport

---

## 5.- RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Se trouve au tableau 7 des informations additionnelles sur les performances de chaque conseiller forestier. Ces données ont servi de base pour la production du bulletin des conseillers forestiers, auxquelles se sont ajoutés les résultats d'un sondage réalisé auprès des clients desservis par chaque conseiller forestier, ainsi que la moyenne des sommes investies par producteur (tableau 8).

## 6.- CONCLUSION

Cette année, plusieurs pénalités ont été attribuées concernant l'éclaircie précommerciale. Des écarts significatifs ont été notés pour la densité des tiges éclaircies après traitement. Il semble que l'interprétation de la notion de tige éclaircie diffère, ce qui a entraîné un écart entre les responsables de la vérification opérationnelle et certains conseillers forestiers.

L'Agence poursuivra en 2005 l'autorisation préalable des travaux d'éclaircie précommerciale sur sites humides (drainage 5), afin de déterminer le potentiel de réaction de ces peuplements, dans le but d'investir les fonds de façon judicieuse. Il a été convenu que l'Agence utilisera les deux méthodes reconnues pour évaluer l'IQS soit la croissance internodale et l'accroissement quinquennale.

De façon générale, l'Agence est satisfaite des résultats de vérification opérationnelle, puisque 97 % des traitements ont atteint la note de passage concernant la qualité des travaux, soit la même note que l'année précédente. De plus, en ce qui concerne la quantité (superficies), 100 % des résultats sont conformes, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente.



# de vérification opérationnelle

## Rapport

**TABEAU 7**

**RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 2004**

	Prescription		Administratif		Rapport d'exécution		Superficie		
	Conformité tech. et ter.		Prescription et rap. d'exéc.		Conformité tech. et qualité		Agent vér.		
	Total	Conforme	Total	Conforme	Total	Conforme	Conseiller forestier	Écart cumulatif en %	
Conseiller forestier									
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	58	55	61	60	73	69	53,9	54,3	0,7
Group. for. Dorchester (08)	70	64	68	68	77	73	46,1	46,6	1,1
Group. for. Montmagny (09)	46	44	44	44	46	43	26,9	26,7	0,0
Group. for. L'Islet (10)	30	29	35	35	38	35	34,5	34,5	0,0
Synd. prod. bois Beauce (32)	46	46	63	62	68	66	35,1	36,0	2,6
Cons. for. Côte-du-Stud (33)	42	42	45	45	43	42	27,8	27,7	0,0
Coop. gestion for. Appalachaches (41)	4	4	5	4	5	5	5,1	5,0	0,0
Cons. for. région Québec (80)	36	36	41	40	47	45	22,9	23,4	2,2
Cons. for. M.S. (35)	14	13	12	12	15	13	14,8	14,9	0,3
Stadacona (93)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a

**TABEAU 8**

**BULLETIN 2004 ET REDISTRIBUTION BUDGÉTAIRE 2005**

	Prescription (15 %)	Administration (5 %)	Rapport d'exécution (25 %)	Superficies (35 %)	Moyenne par producteur (5 %)	Satisfaction (15 %)	Note finale (100 %)	% excédentaire à 85 %	Proportion budgétaire (%)	Proportion budgétaire (%)
Conseiller forestier										
Group. for. Bellechasse-Lévis (05)	14,2%	4,9%	23,6%	33,9%	5,0%	13,7%	95,4%	12,3%	17,5%	29 800
Group. for. Dorchester (08)	13,7%	5,0%	23,7%	33,3%	5,0%	12,4%	93,0%	9,6%	19,4%	29 000
Group. for. Montmagny (09)	14,3%	5,0%	23,4%	35,0%	5,0%	12,6%	95,3%	12,2%	14,9%	27 100
Group. for. L'Islet (10)	14,5%	5,0%	23,0%	35,0%	5,0%	12,8%	95,3%	12,3%	14,5%	26 800
Synd. prod. bois Beauce (32)	15,0%	4,9%	24,3%	30,9%	5,0%	13,3%	93,4%	10,0%	11,5%	21 500
Cons. for. Côte-du-Stud (33)	15,0%	5,0%	24,4%	35,0%	5,0%	13,0%	97,5%	14,8%	9,2%	24 000
Coop. gestion for. Appalachaches (41)	15,0%	4,0%	25,0%	35,0%	0,0%	12,9%	91,9%	8,2%	1,2%	9 400
Cons. for. région Québec (80)	15,0%	4,9%	23,9%	31,5%	5,0%	12,7%	93,1%	9,6%	9,6%	19 200
Cons. for. M.S. (35)	13,9%	5,0%	21,7%	34,5%	5,0%	14,1%	94,2%	11,0%	2,2%	13 200
Stadacona (93)	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
<b>MOYENNE-TOTAL</b>	<b>14,5%</b>	<b>4,9%</b>	<b>23,7%</b>	<b>33,7%</b>	<b>4,4%</b>	<b>13,1%</b>	<b>94,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>200 000</b>



forestiers accrédités en 2004-2005  
*Conseillers*

---

*Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud*

*inc.*

1120, 6<sup>e</sup> Avenue, C.P. 148

La Pocatière (Québec)

G0R 1Z0

No tél.: (418) 856-5828

No téléc.: (418) 856-2775

*Conseillers forestiers de la région de Québec inc.*

5300, rue des Journelles

Québec (Québec)

G2J 1E4

No tél.: (418) 872-1773

No téléc.: (418) 872-6773

*Coopérative de gestion forestière des Appalaches*

519, rue Principale

Sainte-Appoline (Québec)

G0R 2P0

No tél.: (418) 469-3033

No téléc.: (418) 469-2711

*Groupeement forestier de Bellechasse-Lévis inc.*

69<sup>e</sup>, Route 281

Saint-Magloire (Québec)

G0R 3M0

No tél.: (418) 257-2665

No téléc.: (418) 257-2666

*Consultants forestiers M.S. inc.*

870, Avenue Casot, app. 4

Québec (Québec)

G1S 2X9

No tél.: (418) 688-0431

No téléc.: (418) 688-0432

*Groupeement forestier de l'Islet inc.*

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

*Groupeement forestier de Montmagny inc.*

76, rue Principale Est

Saint-Rubert (Québec)

G0R 2R0

No tél.: (418) 598-3056

No téléc.: (418) 598-3058

*Groupeement forestier du Sud de Dorchester inc.*

1506, 25<sup>e</sup> Avenue, C.P. 129

Saint-Prospère (Québec)

G0M 1Y0

No tél.: (418) 594-8208

No téléc.: (418) 594-8584

*Papiers Stadacona*

1345, 88<sup>e</sup> Rue

Saint-Georges (Québec)

G5Y 7V7

No tél.: (418) 593-3426

No téléc.: (418) 593-3427

*Syndicat des producteurs de bois de la Beauce*

3500, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest

Ville Saint-Georges (Québec)

G5Y 3Y9

No tél.: (418) 228-5110

No téléc.: (418) 228-5800

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# du programme *Statistiques*

---

**Tableau 1**

**INVESTISSEMENT PAR MRC EN 2004-2005  
NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS ACTIFS PAR MRC**

MRC	MONTANT INVESTI		NOMBRE DE PRODUCTEURS POTENTIELS <sup>1</sup>		NOMBRE DE PRODUCTEURS ACTIFS <sup>2</sup>	
	\$	%	Nombre	%	Nombre	%
L'ISLET	570 721	20,7	3 000	25,0	559	16,6
MONTMAGNY	552 861	20,2	2 200	18,3	436	13,0
BELLECHASSE	543 357	19,8	1 700	14,2	866	25,7
VILLE LÉVIS	116 707	4,3	1 900	15,8	149	4,4
LES ETCHEMINS	958 646	35,0	3 200	26,7	1 354	40,3
TOTAL	2 742 292	100	12 000	100	3 364	100

- 1 Ce nombre provient d'une liste des MRC, en date de 1999, dont les propriétaires qui possédaient une superficie forestière de quatre hectares et plus étaient inscrits.
- 2 Les producteurs actifs sont définis comme étant enregistrés et possédant un plan d'aménagement forestier en 2004-2005.

# du programme *Statistiques*

**Tableau 2**

**BUDGET INVESTI PAR LES CONSEILLERS FORESTIERS EN 2004-2005  
ET  
LA MOYENNE PAR PRODUCTEUR FORESTIER DESSERVI (INCLUANT LES PAF)**

CONSEILLER FORESTIER	BUDGET INVESTI		MOYENNE PAR PRODUCTEUR	
	\$	%	Nombre	\$
Groupement forestier de L'Islet	385 371	14,1	100	3 854
Groupement forestier de Montmagny	410 770	15,0	123	3 340
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	30 366	1,1	6	5 061
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	259 426	9,5	119	2 179
Groupement forestier du Sud de Dorchester	517 420	18,9	208	2 486
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	289 145	10,5	273	1 059
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	481 772	17,6	201	2 396
Conseillers forestiers de la région de Québec	259 058	9,4	124	2 089
Consultants forestiers M.S.	88 964	3,2	31	2 867
Stadacona	20 000	0,7	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>2 742 292</b>	<b>100</b>	<b>1 185</b>	<b>2 314</b>

RAPPORT ANNUEL 2004-2005



# du programme *Statistiques*

---

**Tableau 3**

**AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR CATÉGORIE DE TRAITEMENT**

CODE	TRAITEMENT	AIDE FINANCIÈRE VERSÉE EN \$	QUANTITÉ	UNITÉ DE MESURE
05	Remise en production : Préparation de terrain	266 907	278	ha
06	Remise en production : Plantation	499 206	1 351	,000 plants
07	Entretien de plantation	1 088 753	1 258	ha
08	Éducation de peuplements : Traitements non commerciaux	492 491	498	ha
09	Éducation de peuplements : Traitements commerciaux	233 391	540	ha
10	Drainage et voirie forestière	34 187	28	km
11	Plans d'aménagement forestier	116 693*	482	plans
50	Conseils techniques et visites- conseils	10 664	46	actes
	<b>TOTAL</b>	<b>2 742 292</b>		

\* Un montant de 595 \$ a été ajouté au code d'activité 11, plans d'aménagement forestier, pour des visites-conseils qui ont été réalisées chez des propriétaires non enregistrés au statut de producteur. Donc, il y a une différence du même montant entre les états financiers, le poste agents de livraison, et les travaux payés dans notre logiciel SIGGA.

du programme  
*Statistiques*

---

Tableau 4

LES RESSOURCES CONSENTIES PAR LES PARTENAIRES

PARTENAIRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION*	COMITÉS*	LOYER
M.R.C.	6 750 \$	500 \$	6 800 \$
Ministère	2 800 \$	1 400 \$	
Industrie	5 100 \$	2 400 \$	
Représentant des propriétaires	9 600 \$	2 400 \$	
Autres			

\*Ce montant inclut les salaires, les frais de déplacements et les repas.

Contribution des producteurs forestiers :

Les producteurs forestiers ont assumé 20 % de la valeur des travaux réalisés sur le territoire de l'Agence des Appalaches. Nous avons octroyé une aide financière qui ne couvrait que 80 % des coûts de réalisation tel que démontré dans notre étude des taux de 1999. Donc, nous avons investi une somme de 2 742 292 \$ dans le programme de mise en valeur des forêts privées, et les producteurs ont investi une somme additionnelle de 685 573 \$.

RAPPORT ANNUEL 2004-2005

# du programme *Statistiques*

---

**Tableau 5**

CLIENTÈLE DESSERVIE EN 2004-2005

CONSEILLER FORESTIER	Type de propriétaires	Nombre de propriétaires	Montant en \$	Nombre de traitements
Groupement forestier de L'Islet	Petits	100	385 371	160
Groupement forestier de Montmagny	Grands	2	1 650	2
	Petits	121	409 120	192
Coopérative de gestion forestière des Appalaches	Petits	6	30 366	10
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	Petits	119	259 426	214
Groupement forestier du Sud de Dorchester	Grand	1	18 385	16
	Petits	207	499 035	353
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	Petits	273	289 145	345
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	Grands	2	11 130	3
	Petits	199	470 642	345
Conseillers forestiers de la région de Québec	Grand	1	3 782	5
	Petits	123	255 276	200
Consultants forestiers M.S.	Petits	31	88 964	52
Stadacona	Grand	1	20 000	1
TOTAL	Grands	5*	54 947	27
	Petits	1135*	2 687 345	1871

\* Représente le nombre total de propriétaires différents qui ont été desservis.

**TAUX DE L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉS PAR L'AGENCE  
POUR LES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN 2004-2005**

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
<b>05 - REMISE EN PRODUCTION - PRÉPARATION DE TERRAIN</b>			
DMD	0501	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement	1045/ha
DMDP	0502	Débroussaillage (méc. + man.) + déblaiement avec une pelle mécanique	1095/ha
DMED	0504	Déchiquetage	695/ha
RDMD	0507	Récupération débroussaillage + déblaiement	1070/ha
RDMDP	0508	Récupération débroussaillage + déblaiement avec une pelle mécanique	1120/ha
DBD	0516	Déblaiement mécanique	420/ha
DBDP	0515	Déblaiement mécanique avec une pelle mécanique	475/ha
DBMAD	0517	Débroussaillage-déblaiement manuel (- 50 % de couverture)	375/ha
PAI	0590	Paillis dégradables (financement à 50 %)	770/ha
PRLH	0520	Labourage + hersage agricole (pl. feuillus) (financement à 50 %)	215/ha
<b>06 - REMISE EN PRODUCTION - PLANTATION</b>			
PMERN	0634	Plantation mécanique- racines nues résineux	175/1000 p
PMERN	0640	Plantation mécanique- PFD racines nues résineux	180/1000 p
PMANR	0626	Plantation manuelle - racines nues résineux	265/1000 p
PFD	0628	- PFD racines nues résineux	325/1000 p
PMARR4	0632	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	250/1000 p
PMAF	0636	- racines nues feuillus (financement à 50 %)	215/1000 p
PMARR	0638	- récipient 300 cc et plus	375/1000 p
<b>06-4 ENRICHISSEMENT</b>			
ER	0656	Enrichissement - racines nues résineux	285/1000 p
EPFD	0658	- PFD résineux	340/1000 p
ER45	0662	- récipient - 45 cavités (110 à 199 cc)	275/1000 p
ER300	0668	- récipient 300 cc et plus	410/1000 p
<b>06-5 REGARNI DE PLANTATION</b>			
ERPRN	0641	Regarni - racines nues résineux	285/1000 p
ERPF	0647	- racines nues feuillus	225/1000 p
ERPPFD	0643	- PFD racines nues	355/1000 p
ERP	0644	- récipient 300 cc et plus	410/1000 p
<b>06-6 REGARNI DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE</b>			
ERRNN	0649	- racines nues résineux	305/1000 p
ERRNPF	0653	- PFD racines nues	360/1000 p
ERRN	0650	- récipient 300 cc et plus	425/1000 p



# des taux Grille

CODE DES TRAVAUX	CODE DE PRODUCTION	TRAVAUX ADMISSIBLES	TAUX (\$)
<b>07 - ENTRETIEN DE PLANTATION</b>			
EDEF	0753	Désherbage mécanique ou manuel de plantation feuillus (financement à 50 %)	175/ha
EDES	0754	Désherbage mécanique ou manuel de plantation résineuse	275/ha
ECME	0755	Dégagement mécanique ou manuel	735/ha
ECME	0758	Dégagement méc. ou man.(haut. moy. des plants opprimés inférieure à 1,0 m)	980/ha
ECME	0759	Dégagement méc. ou man.(plantation 6 ans et +, 30 à 40 % opprimés)	480/ha
CPPL	0762	Éclaircie précommerciale dans une plantation résineuse	1020/ha
CIM	0784	Protection contre les insectes, maladies et animaux	410/ha
TF	0795	Taille de formation dans les plantations feuillus (financement à 50 %)	235/ha
<b>08 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS NON-COMMERCIAUX</b>			
<b>08-1 DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE</b>			
DEGM	0858	Dégagement mécanique ou manuel	725/ha
<b>08-2 ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE</b>			
CPCR	0862	Résineux	1020/ha
CPCFT	0863	Feuillus d'ombre	1080/ha
CPCFI	0864	Feuillus de lumière	880/ha
CPCM	0865	Mélangés	1020/ha
<b>09 - ÉDUCATION DE PEUPELEMENTS - TRAITEMENTS COMMERCIAUX</b>			
RJR	0970	Coupe de jardinage avec martelage - résineux	845/ha
RJF	0971	- feuillus d'ombre	765/ha
RJFT	0950	Coupe de jardinage par trouées	765/ha
RJFTP	0951	Coupe de jardinage par trouées + scarifiage avec pelle mécanique	1190/ha
CERM	0966	Éclaircie commerciale avec martelage - résineux	845/ha
CEFTM	0967	- feuillus d'ombre	765/ha
CEFIM	0976	- feuillus de lumière	765/ha
CS	0968	Coupe de succession - feuillus de lumière	550/ha
RCPERM	0973	Coupe progressive d'ensemencement - résineux	845/ha
RCPEFM	0974	(avec martelage) - feuillus d'ombre	560/ha
RBB	0972	Coupe par bandes	335/ha
CRBA	0975	Coupe de récupération	285/ha
ERT	0980	Martelage et services techniques dans les érablières	230/ha
ERI	0981	Éclaircie intermédiaire dans les érablières à potentiel acéricole	765/ha
ERCJ	0982	Coupe de jardinage acéricoforestière (incluant la technique)	505/ha
RB	0999	Coupe totale prescrite (technique uniquement, les 4 premiers ha à 150 \$/ha et les suivants à 60 \$/ha)	150/ha
<b>10 - AUTRES TRAVAUX</b>			
NCDR	1081	Drainage forestier - en terrain boisé	1450/km
PRDR	1080	- en terrain dénudé	1230/km
VFC	1082	Voirie forestière, construction de chemin	1115/km
<b>11 - PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER</b>			
PAF	1122	4 à 50 ha	225
PAF	1123	51 à 100 ha	370
PAF	1124	101 à 250 ha	530
PAF	1125	251 à 799 ha	685
		Conseils techniques, payés à l'acte pour une prescription et un rapport d'exé.	150/l'acte
		Visites-conseils	85/visite



# des industriels ayant contribué *Liste*

---

- A. Lapointe & Fils ltée
- Abitibi-Consolidated inc. Division St-Maurice
- Abitibi-Consolidated (CACC) St-Raymond
- Blanchette & Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc.
- Bois Franc Cambium inc.
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Boiscarvin inc.
- Busque & Laflamme inc.
- Clermond Hamel ltée
- Coop. des Travailleurs Scierie Jos. St-Amant
- Coopérative Producteurs Forestiers KRTB
- Copeaux de la Vallée
- Domtar inc. (C.A. Windsor)
- F.F. Soucy inc. & Ass.
- Félix Huard inc. Division Luceville
- G.D.S. Valoribois inc. Division Dégelis
- Gestofor inc.
- Industries Maibec inc. Division St-Pamphile
- Industries Maibec inc. Division St-Théophile
- Industries manufacturières Mégantic inc.
- Kruger inc. Trois-Rivières
- Kruger Wayagamack inc.
- Les Bois Traités M.G. inc.
- Les Lattes N. G. inc.
- Matériaux Blanchet inc.
- Mégabois (1989) inc.
- Mobilier Rustique (Beauce) inc.
- Norampac inc. Division Cabano
- Pabaced G.D.S. inc.
- Panneaux Tembec OSB
- Placages Mégantic inc.
- Produits Forestiers Champlain inc.
- Produits forestiers D.G. ltée
- Produits forestiers Domtar (Beauce)
- Scierie A. Lemay & Fils inc.
- Scierie Arbotek inc.
- Scierie Bel-Ache ltée
- Scierie Gilles Couture
- Scierie La Patrie inc.
- Scierie Lauzé Joly inc.
- Scierie Leduc inc. Division Stadacona
- Scierie Lemieux & Fils inc.
- Scierie Pelem inc.
- Vexco inc.
- Wilfrid Paquet & Fils ltée

RAPPORT ANNUEL 2004-2005



Réalizations en 2004-2005	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence a continué sa réflexion sur la rentabilité de réaliser des éclaircies précommerciales sur un site de drainage 5. Une visite des sites a été réalisée et la directive à cet égard dans le cahier des normes a été maintenue. Chaque cas doit faire l'objet d'une demande spécifique à l'Agence avant d'être réalisé. Deux méthodes seront utilisées cette année par les vérificateurs de l'Agence.</p> <p>L'Agence a demandé, pour la deuxième année, un projet dans le cadre du Volet 1 afin d'évaluer la rentabilité d'investir sur des sites hydriques ou subhydriques.</p> <p>Finalement, le directeur de l'Agence, avec un représentant des syndicats du territoire, ont participé à une rencontre concernant le prochain programme d'inventaire sur le territoire de l'Agence.</p>	<p><b>1- Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles réalisés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des propositions pour améliorer les connaissances forestières des forêts privées (données).</li> <li>• Améliorer la connaissance du milieu forestier.</li> <li>• Posséder ou favoriser l'acquisition des connaissances sur les résultats des travaux financés par l'Agence en instaurant entre autres un mécanisme de suivi des effets escomptés des travaux réalisés.</li> </ul>
<p>L'Agence maintien la notion de type écologique dans ses normes.</p> <p>L'Agence a analysé le résultat des suivis de 2 et 5 ans des plantations. Elle a décidé de continuer d'effectuer ces suivis afin de suivre l'évolution des plantations. Plus de 40 % des investissements ont été attribués à l'entretien de plantation cette année.</p> <p>L'Agence a poursuivi son projet pilote de plantation de peuplier hybride avec épandage de lisier de porcs pour la troisième année.</p> <p>L'Agence a augmenté ses taux afin de suivre l'indice du prix à la consommation.</p>	<p><b>2- Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les données écologiques dans la planification et la réalisation des travaux sylvicoles.</li> <li>• Favoriser l'établissement d'une régénération naturelle de qualité.</li> <li>• Adopter une politique de régénération basée sur le potentiel des sites.</li> <li>• Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friches et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés.</li> <li>• Intensifier la réalisation des éclaircies précommerciales de façon à diminuer l'oppression importante des essences résineuses dès leur jeune âge.</li> <li>• S'assurer d'un entretien adéquat des plantations.</li> <li>• Intensifier la réalisation des éclaircies commerciales et les coupes de régénération.</li> <li>• Favoriser l'adoption de meilleures pratiques forestières dans la sylviculture des feuillus durs par le transfert de connaissances.</li> <li>• Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.</li> <li>•</li> </ul>

Réalizations en 2004-2005	Objectifs du PPMV
<p>La programmation des conseillers forestiers démontre une baisse considérable du reboisement, mais une augmentation des superficies d'entretien. Cela a eu comme impact de diminuer les travaux d'éclaircie précommerciale et commerciale dans un contexte où le budget a été diminué de 13 %.</p>	<p><b>3- Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mise en place d'un programme de lutte contre une éventuelle épidémie de tordeuse.</li> <li>• Définir des solutions alternatives à une réduction de certains travaux sylvicoles en cas d'épidémie de la tordeuse.</li> <li>• Intensifier la réalisation de travaux sylvicoles visant à diminuer la vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.</li> <li>•</li> </ul>
<p>Nous avons intégré dans les normes différents traitements afin de favoriser la régénération de feuillus nobles. Le bouleau jaune et l'érable à sucre sont maintenant protégés dans l'éclaircie précommerciale résineuse ou mélangée.</p>	<p><b>4- Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir une stratégie d'aménagement des essences peu tolérantes à l'ombre.</li> <li>• Étudier la possibilité d'améliorer le programme d'aide afin de favoriser la régénération des essences peu tolérantes à l'ombre.</li> </ul>
<p>Le directeur a participé à titre de représentant de l'Agence au comité de Suivi du projet pilote de réglementation sur la protection et la mise en valeur des boisés privés de l'ensemble des MRC de son territoire. L'Agence a dédié une somme de 7 500 \$ pour ce projet cette année. L'inspecteur régional engagé par les MRC a continué l'harmonisation de la réglementation sur l'ensemble du territoire de l'Agence. Il a sensibilisé la population, vulgarisé la réglementation et procédé à son application.</p> <p>L'Agence a fait intégré dans la réglementation des MRC de son territoire la protection des travaux d'aménagement.</p> <p>L'Agence a formulé des recommandations concernant certaines modifications au règlement des MRC.</p> <p>L'Agence a augmenté le délai de préservation des travaux subventionnés sur la prescription de cinq à quinze ans.</p>	<p><b>5- Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation municipale <ul style="list-style-type: none"> <li>– Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier.</li> <li>– Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable.</li> <li>– Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application.</li> <li>– Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres.</li> <li>– Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières.</li> <li>– Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts.</li> <li>– S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêts sont adéquatement protégés.</li> </ul> </li> <li>• Régime fiscal <ul style="list-style-type: none"> <li>– Documenter la problématique fiscale des lots boisés du territoire de l'Agence des Appalaches.</li> <li>– Appuyer les propriétaires de boisés dans leurs démarches pour simplifier le programme de remboursement des taxes foncières.</li> </ul> </li> <li>• Gestion durable des forêts privées <ul style="list-style-type: none"> <li>– Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier.</li> </ul> </li> <li>• Favoriser la récolte de matière ligneuse disponible en tenant compte des objectifs des propriétaires de boisés et du respect du rendement soutenu.</li> <li>• Faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i> auprès des propriétaires et faire savoir le besoin de mise à jour.</li> </ul>



Réalizations en 2004-2005	Objectifs du PPMV
<p>L'Agence encourage les propriétaires à recevoir les services-conseils des conseillers forestiers pour l'aménagement des érablières.</p>	<p><b>6- Améliorer l'aménagement forestier des érablières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance du milieu forestier sur l'état et la dynamique des érablières de la région.</li> <li>• Intensifier le support technique auprès des propriétaires pour améliorer la sylviculture des érablières aménagées à des fins sucrières.</li> <li>• Élaborer un programme d'aide pour favoriser l'exploitation acéricole et forestière des érablières sucrières.</li> </ul>
<p>L'Agence a mis en place depuis sept ans une stratégie de transfert de connaissances auprès des propriétaires de boisés privés. Différentes activités ont été offertes aux propriétaires par les syndicats de notre territoire.</p> <p>L'Agence a participé localement (CLD) et régionalement (CRÉ) à faire connaître le secteur de la forêt privée et son importance dans le développement économique. De plus, le directeur de l'Agence siège au sein du Groupe-conseils de la Conférence des élus (CRÉ). L'Agence a participé aux travaux de la commission Coulombe dans la région.</p>	<p><b>7- Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le transfert de connaissances auprès des propriétaires. L'Agence a développé une stratégie de transfert de connaissances qui est présentée à l'annexe VI. Les activités retenues sont une campagne de promotion, des soirées d'information, des visites en forêt, des cours pour les propriétaires, des ateliers spécialisés et des visites-conseils.</li> <li>• Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée.</li> <li>• Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés.</li> <li>• Développer des propositions pour améliorer les connaissances sur la compétence des propriétaires en matière de récolte et de sylviculture (sondage).</li> <li>• Contribuer à accroître la disponibilité et la compétence des propriétaires de boisés, des travailleurs sylvicoles et à assurer l'intégration de la relève pour la réalisation de travaux sylvicoles et de récolte.</li> </ul>
<p>L'Agence a engagé une biologiste dans le cadre du programme Emplois-nature-jeunesse afin de créer une base de données des éléments de biodiversité sur le territoire de l'Agence. Cette base de données numériques est disponible sur le site internet de l'Agence pour les conseillers forestiers afin qu'ils puissent tenir compte de ces éléments lors de travaux d'aménagement.</p> <p>De plus, trois journées d'information ont été organisées par notre biologiste afin de sensibiliser les propriétaires de boisés privés à l'intérieur des ravages de Montmagny et de Sainte-Germaine de Lac-Etchemin.</p>	<p><b>8- Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la participation financière des autres organisations liées à la mise en valeur de la faune.</li> <li>• Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région.</li> <li>• Favoriser l'admissibilité au programme PAAR pour tous les ravages de cerf de Virginie (&gt; 2,5 km<sup>2</sup>).</li> <li>• Favoriser la protection des vieilles forêts.</li> <li>• Favoriser le maintien des superficies en cédrières.</li> <li>• Intégrer certaines préoccupations fauniques au Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée de l'Agence.</li> <li>• Faire la promotion des bonnes pratiques lors de l'installation des traverses de cours d'eau afin de diminuer la perturbation des frayères et des zones d'allopatrie de la faune aquatique. Encourager l'installation de ponceaux adéquats.</li> <li>• Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérables par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés.</li> <li>• Mettre à jour et faire la promotion du <i>Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée</i>.</li> </ul>
	<p><b>9- Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).</li> </ul>



Réalizations en 2004-2005	Objectifs du PPMV
	<p><b>10- Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau.</li> <li>• Faire la promotion du guide technique sur la protection des cours d'eau.</li> </ul>
<p>Transmission du document « La forêt de Chaudière-Appalaches, une source importante du développement économique régional et provincial » aux élus de la CRÉ.</p>	<p><b>11- Politique de rendement accru</b></p>

L'Agence des Appalaches termine sa neuvième année d'existence. Elle a vu en début d'année la contribution du gouvernement diminuée de 13 %. Cette décision n'a pas été sans impact direct sur la forêt privée régionale. Environ 400 hectares de travaux d'aménagement n'ont pu être réalisés, ce qui influencera à la baisse la possibilité forestière de notre territoire si la situation perdure. De plus, ce climat d'incertitude a affecté les structures en place ainsi que les emplois dans le secteur de la forêt privée.

L'Agence a donc continué son travail de sensibilisation et de revendication amorcé depuis deux ans et demie. Nous avons participé avec les 17 autres agences du Québec à l'élaboration d'un mémoire sur les impacts de la compression des budgets d'aménagement des agences qui a été transmis au ministre Sam Hamad. De plus, les présidents des agences ont adressé une requête, en janvier dernier, au ministre Corbeil afin de le rencontrer. Les agences désirent discuter avec le ministre du rôle qu'elles ont d'assurer le développement durable de la forêt privée de leur territoire en concertation avec leurs partenaires. Ce rôle devra être reconnu par le ministre au court de la prochaine année et des moyens devront être octroyés aux agences afin d'atteindre les objectifs fixés dans leur PPMV.

Au niveau régional, l'Agence a participé aux travaux de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise en déposant un mémoire sur l'importance économique de la forêt privée de Chaudière-Appalaches. De plus, lors du forum de discussions auquel je participais, les commissaires ont décidé d'abordé, dans notre région, les questions touchant la forêt privée. Les conclusions de cette commission reconnaissent l'importance des agences et d'en assurer leur financement. De plus, la forêt privée offre un potentiel très intéressant pour des projets d'aménagement intensif.

Suite à des pressions politiques depuis un an, le secteur forestier a réussi à obtenir un siège au sein de la nouvelle structure régionale qui est la Conférence régionale des élus (CRÉ). De plus, les deux agences et les autres partenaires de la forêt privée du territoire sont présents au Groupe-conseils du milieu forestier de la CRÉ. Donc, la forêt privée est bien placée pour sensibiliser et orienter les élus dans la prise de décision concernant ce secteur. Nous avons réussi à obtenir l'appui de la CRÉ et des députés libéraux de notre région dans nos revendications afin que la forêt privée régionale reçoive un financement adéquat de la part du gouvernement.

Nous devons continuer nos démarches auprès des décideurs régionaux. À cet égard, une visite du milieu forestier sera organisée au court de la prochaine année afin de sensibiliser les élus à l'importance économique et sociale, souvent négligée, de ce secteur d'activités.

Le ministère a décidé de mettre en œuvre le plus rapidement possible les recommandations de la Commission Coulombe. Il a diminué de 20 % l'approvisionnement des usines provenant des forêts publiques dans le groupe sapin-épinette. Le ministre a entamé ce printemps une tournée des régions afin d'entendre les intervenants touchés par cette décision et proposer des mesures d'atténuation. De plus, il a demandé aux CRÉ de rédiger un plan d'action régional à ce sujet. Nous devons, dans ce dossier, faire valoir le rôle important que la forêt privée peut jouer pour palier en partie à cette baisse de possibilité forestière qui aura des impacts au niveau de l'emploi dans les communautés dépendantes du secteur forestier.

L'Agence des Appalaches est toujours très active dans différents projets qui permettent de développer une expertise régionale tout en nous donnant les moyens de réaliser certaines parties de notre PPMV. Elle restera à l'affût de nouveaux projets durant la prochaine année.

# de 2005-2006 *Enjeux*

---

Au cours de la prochaine année, l'Agence devait mettre à jour son PPMV. Toutefois, considérant le contexte économique et les données disponibles, nous avons demandé au ministre un report au 1<sup>er</sup> avril 2008. Cette décision pourrait nous permettre de recevoir les données du quatrième inventaire et d'évaluer les frais pour cette mise à jour du PPMV.

Une rencontre des partenaires est demandée depuis un an au ministre. Nous pouvons espérer que cette année, elle se tienne. Plusieurs sujets doivent être abordés. En effet, certains dossiers dictent la tenue de cette rencontre : le rôle et le fonctionnement des agences, le mode de financement de la mise en valeur de la forêt privée, la répartition du financement entre les partenaires en respectant les avantages qu'en retirent chacun d'eux, la protection des investissements, l'intensification de l'aménagement, etc.

Je crois qu'il y a un grand rendez-vous qui se prépare au cours de la prochaine année pour la forêt privée. L'implantation graduelle des décisions de la Commission Coulombe, la venue éventuelle d'une politique d'intensification de l'aménagement, la précision du rôle de la forêt privée, la baisse des allocations en forêt publique, la reconnaissance régionale de l'importance de la forêt privée, le volume de bois disponible dans les plantations qui sont aptes à l'éducation, la venue prochaine d'une rencontre des partenaires de la forêt privée, la redéfinition du financement de la mise en valeur des forêts privées sont tous des événements favorables à l'émergence d'une solution durable pour le plein développement de la forêt privée à court terme.



**Martin Loiselle, ing. f.**  
Directeur

---

*Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches  
201, rue Claude Bilodeau, bur. 4, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0  
Tél.: (418) 625-2100 Fax : (418) 625-2600  
Adresse Internet : [amvap@sogetel.net](mailto:amvap@sogetel.net)  
[www.amvap.ca](http://www.amvap.ca)*